



# **23<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BOURGOGNE/COTE CHALONNAISE**

## **2<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE**

**6, 7 et 8 juillet 2012**

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"**

**REGLEMENT PARTICULIER**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

## SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE	page 3
ARTICLE 1 – ORGANISATION	page 4
ARTICLE 2 – ASSURANCES	page 7
ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES	page 7
ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS	page 8
ARTICLE 5 – PUBLICITE	page 9
ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES	page 9
ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE	page 10
ARTICLE 8 – RECLAMATION – APPEL	page 10
ARTICLE 9 – CLASSEMENTS	page 10
ARTICLE 10 – PRIX	page 11

### **REGLEMENT DU 2<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE**

ARTICLE 1 – ORGANISATION	page 13
ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES	page 13
ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS	page 13
ARTICLE 9 – CLASSEMENTS	page 13
ARTICLE 10 – PRIX	page 13

### **ANNEXES**

Programme des reconnaissances

Itinéraires – Horaires

## **PROGRAMME – HORAIRES**

Parution du règlement - Ouverture des engagements	Lundi 21 mai 2012
Clôture des engagements	Lundi 25 juin 2012 à minuit
Publication de la liste des engagés (www.ribcc.com)	Vendredi 29 juin 2012 à 12h00
Distribution du road-book (secrétariat rallye)	Samedi 30 juin 2012(à partir de 8h00) Dimanche 1 <sup>er</sup> juillet 2012(à partir de 8h00)
Début des reconnaissances	Samedi 30 Juin 2012 (à partir de 9h00)
Séance d'essai (Shakedown)	Vendredi 6 Juillet de 11h00 à 17h00
Vérifications administratives (Parc des Expos)	Vendredi 6 juillet 2012 De 16h00 à 22h00
Vérifications techniques (Parc des Expos)	Vendredi 6 juillet 2012 De 16h15 à 22h30
Mise en place du Parc de départ	Vendredi 6 juillet 2012 à 16h00
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des commissaires sportifs (Parc des Expos)	Vendredi 6 juillet 2012 à 21h00
Publication des équipages admis et de l'ordre et heures des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape. (Parc des Expos)	Vendredi 6 juillet 2012 à 23h30

### **SAMEDI 7 JUILLET 2012**

#### **Parc des Expositions**

Départ 1 <sup>ère</sup> Etape (1 <sup>ère</sup> voiture)	9h00
Arrivée 1 <sup>ère</sup> Etape (1 <sup>ère</sup> voiture)	16h07
Publication des résultats partiels provisoires de la 1 <sup>ère</sup> Etape et ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	21h00 (Parc des Expos)

### **DIMANCHE 8 JUILLET 2012**

#### **Parc des Expositions**

Départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape (1 <sup>ère</sup> voiture)	9h00
Arrivée du Rallye (1 <sup>ère</sup> voiture)- Podium	16h26
Vérifications finales aussitôt l'arrivée	
Affichage du résultat final provisoire 30' après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent. (Parc des Expos)	
Il devient définitif 30' après l'affichage du résultat provisoire.	

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **6-7 et 8 juillet 2012** en qualité d'organisateur Administratif le **23<sup>ème</sup> Rallye National de Bourgogne/Côte Chalonnaise (NPEA)** doublé d'un Rallye National VHC.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa n° **26 du 29/02/12** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° **132 en date du 07/05/12**.

### COMITE D'ORGANISATION

Président : **Pierre VOARICK**

Bureau: BERTRAND Jacques, CHARLEUX Josiane, GAUDIOT Hervé, JORDAN Aurélien, MOYA Armand, PERNOT Philippe, PROTHEAU Philippe

Membres: AMIOT Gérard, CALVET Denis, CHEVALLIER Vivien, DESSERPRIX Philippe, ECHALLIER Séverine, GACON Eric, GAILLARD Loïc, JACQUET Jean-Marc, LACROIX Jean-Jacques, LACROIX Jérôme, LEBORNE Laurent, MANNECHEZ Jerry, MATHEY Alain, MEUNIER Ernest, MICHON Elie, PINEAU Benoît, PLATRET Damien, PROT François, SUDRAT Thierry, TALUSSOT Gérard, TESSIAUT Jean-Pierre, THOMASSET Laurent

### Secrétariat du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise  
3 Avenue Pierre Nuges  
F71100 CHALON SUR SAONE  
Téléphone : 03.85.41.84.85 – 06.78.96.96.64  
E-mail : [contact@ribcc.com](mailto:contact@ribcc.com)  
Site : [www.ribcc.com](http://www.ribcc.com)

### Permanence du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise  
3 Avenue Pierre Nuges  
F71100 CHALON SUR SAONE  
Téléphone : 03.85.41.84.85 – 06.78.96.96.64  
E-mail : [contact@ribcc.com](mailto:contact@ribcc.com)

Du vendredi 29 juin 2012 au jeudi 5 juillet 2012 de 09 h 00 à 19 h 00  
Ouverture exceptionnelle pour la distribution du road-book à partir de 07 h 30  
les samedi 30 et dimanche 1 juillet 2012

Permanence du rallye les 6,7 et 8 juillet au Parc des Expos à Chalon sur Saône

### ORGANISATEUR TECHNIQUE

M. Pierre VOARICK  
1 Rue du Clos de Montaigu – 71640 SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU

## OFFICIELS

<u>OBSERVATEUR FFSA</u>	M. Samuel TEISSIER	(0801/2010)
<u>COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIF</u>		
Président	M. Bernard DEMEUZOIS	(0407/1985)
Membres	Mme Christine POYEN M. Sébastien GODFRIN	(0417/52820) (0410/192224)
<u>DIRECTION DE COURSE</u>		
Directeur de course	M. Gérard PLISSON	(0410/12983)
Directeur de course adjoint	Mme Maryse THOMAS	(0416/3123)
Adjoints à la Direction de course au PC	M. Patrick BEYLER M. Serge FREVILLE M. Joël JUGNIOT	(0715/3618) (0419/27121) (0419/6813)
Directeurs de course délégués ES	M. Pierre GUELAUD M. Alain GELY M. Jean-Louis LAURENT	(0413/15125) (0414/1977) (0413/3294)
Adjoints sur les ES	M. André DELATORRE M. Jean-Marc GIRAUDON M. Pierre GODOT M. Gérard PORA M. Jean-Luc MEY M. Eric TEMMERMAN	(0511/15060) (0404/20434) (0413/23434) (0419/57091) (0314/140695) (0410/26388)
<u>COMMISSAIRES TECHNIQUES</u>		
Responsable	M. Martial LOBROT M. Bernard PEPIOT M. Jean-Paul LEGRAND M. Bruno DIVERT M. Claude BERNARD	(0403/114567) (0417/1893) (0414/3935) (0412/40573) (0420/47151)
<u>Juges de faits</u>	M. Bernard DESGRANGES M. Jean-Marc MAVIEL M. Gérard SIMON	(0402/111034) (0404/41665) (0419/12017)
<u>Chargés des relations avec les concurrents</u>		
Responsable	M. Marc BRODUT Mme Aimée DUCHAINE M. Michel DURIX M. Eric GACON	(0402/111034) (0410/3292) (0404/14548) (0403/9100)

Médecin chef

M. Denis CALVET

DELEGUES A LA DIRECTION DE COURSE

Secrétaire général du meeting

M. Elie MICHON (0403/4766)

Affichage officiel

M. Thierry THOMAS (0508/29392)

Responsable vérifications administratives

M. Serge FREVILLE (0419/27121)

Vérifications techniques/publicité

M. Joël JUGNIOT (0419/6813)

Parc Fermé, Podium

M. Gérard VAN DEN SANDE (RACB/1055)

Parc d'assistance

M. Patrick GERDAY (RACB/1906)

Véhicule organisation

M. Philippe PROTHEAU (0403/17990)

Véhicule tricolore

M. Jean-Paul BROSSARD (0403/4763)

Véhicule info sécurité

M. Gilbert MERMET (0515/34846)

Véhicule balai

M. François MONATH (1110/16146)

Responsable sécurité

M. Jacques BERTRAND (0403/14532)

Chargé des relations avec la presse

M. Jean-Philippe AURAY

Classement, Informatique

M. Daniel LAROCHE

Responsables commissaires

M. Hervé GAUDIOT (0403/196643)

M. Aurélien JORDAN (0403/41668)

Transmissions radio

LVMC

Désincarcération

ESC

Speaker

M. Raymond GUINCHARD (0408/9092)

A l'exception du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont **Juges de Faits**.

## **1.2. P. ELIGIBILITE**

Le 23<sup>ème</sup> Rallye National de Bourgogne/Côte Chalonnaise (Rallye NPEA) compte pour :

- Coupe de France des rallyes 2<sup>ème</sup> division coef.3
- Challenge international Rallye Police
- Trophée Pirelli
- Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté

## **1.3. P VERIFICATIONS**

Les horaires de convocation aux vérifications administratives seront remis aux concurrents à l'occasion de la distribution du road book.

Ces horaires seront également disponibles sur le site [www.ribcc.com](http://www.ribcc.com)

Les vérifications administratives auront lieu le :

**Vendredi 6 juillet 2012 de 16h00 à 22h00, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Vendredi 6 juillet 2012 de 16h15 à 22h30, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.**

Les vérifications finales seront effectuées : Garage RENAULT SODIRAC - 71100 CHALON SUR SAONE

Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1. P DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye National de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 25 juin 2012 à minuit.**

Les engagements en ligne devront être envoyés avant l'heure limite de clôture des engagements. Ils seront confirmés et accompagnés du montant requis et des pièces administratives.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum pour les 2 rallyes (National NPEA et National VHC de doublure)

**3.1.11P.** **Les droits d'engagement sont fixés à:**

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 100€**
- équipage 100% ASA 71 : **490€**

**Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement ou espèces uniquement)**

**3.1.12P.** **La demande d'engagement doit être accompagnée de :**

- a) du montant des droits d'engagement (chèques libellés au nom de "Rallye de Bourgogne/Côte Chalonnaise").
- b) de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- c) De la photocopie du passeport technique.
- d) de la photocopie du permis de conduire pilote et copilote.

- e) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- f) d'une photo d'identité pilote et copilote.
- g) de la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant.
- h) de la feuille de palmarès.
- i) des caractéristiques du véhicule de reconnaissance.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également un sticker « ASSISTANCE »

### **3.1.15P. Remboursement**

Conforme au règlement standard FFSA.

**3.2.9P** Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une E.S et après le point stop. Les limites seront indiquées sur le road-book.

### **3.3P. Ordre de départ :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour les 2 étapes, le premier concurrent du rallye moderne partira **15 minutes** après le dernier concurrent VHC. L'ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape se fera dans l'ordre du classement de la 1<sup>ère</sup> étape.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3. P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance **Rue Denis Papin à Chalon sur Saône.**

**4.3.1.2P.** L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le règlement particulier et le road-book du rallye. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**4.3.2.1P. Seuls les véhicules porteurs du sticker « ASSISTANCE RALLYE DE BOURGOGNE 2012 » seront admis dans le parc d'assistance.**

Il ne sera délivré gratuitement qu'un seul sticker de véhicule d'assistance par voiture engagée. Tous véhicules d'accompagnement, suiveurs sont interdits dans le parc d'assistance.

#### **4.3.2.2P. Zone de ravitaillement**

Le ravitaillement en carburant se fera exclusivement au parc d'assistance.

**4.3.2.3P.** Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible à l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3m x 5m minimum) étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Interdiction de piquetage, sous peine d'une pénalité financière de 200€ par piquet.

**Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.**



Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsables de leurs agissements.

#### **4.3.5P.**

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélération et freinage brutaux, de blocage de roue etc...). Des juges de faits seront désignés pour surveiller le respect de cette règle.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le rallye National de Bourgogne/Côte Chalonnaise représente un parcours de 418,150 kms.

Il est divisé en **2** étapes et **4** sections.

Il comporte **10** épreuves spéciales (5 ES différentes) d'une longueur totale de 143,900 kms.

L'itinéraire figure dans l'annexe ci-jointe.

Les épreuves spéciales sont :

▪ ES 1-3 :	<b>Saint Désert/Buxy</b>	<b>8,450 kms</b>
▪ ES 2-4 :	<b>St Martin sous Montaigu/Theurey</b>	<b>14,500 kms</b>
▪ ES 5-8 :	<b>Mary/St Micaud</b>	<b>14,700 kms</b>
▪ ES 6-9 :	<b>Le Puley/Ste Hélène</b>	<b>13,600 kms</b>
▪ ES 7-10 :	<b>Chazeuil/Jambles</b>	<b>20,700 kms</b>

Une épreuve spéciale hors classement, sous forme de maniabilité se déroulera à l'arrivée du rallye. Aucune reconnaissance motorisée ne sera autorisée.

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

Tous les concurrents devront impérativement se conformer, durant les reconnaissances, aux prescriptions du chapitre 6.2. du règlement standard FFSA.

Le road-book ainsi que le carnet d'infraction et l'autocollant « reconnaissance » seront remis à l'ouverture des reconnaissances réglementées (permanence du rallye à partir du 30 juin). Cet autocollant devra être apposé en haut au centre du pare-brise. Le carnet d'infraction devra être rendu aux vérifications administratives.

**Aucun road-book ne sera expédié.**

#### **6.2.5P. Durée :**

**Il y a 4 jours de reconnaissance** (voir tableau en annexe).

**Samedi 30 Juin, Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet, Jeudi 5 Juillet et Vendredi 6 Juillet 2012.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasuble identifiée
- Chef de poste : chasuble identifiée

### 7.5.17.1P

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au :

03.85.46.86.21

**7.5.17.3P.** Les dépanneuses présentes aux départs ou points inters des ES sont à la disposition du directeur de course, dans l'unique but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents, il leur appartiendra d'assurer eux-mêmes leur dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

### 7.5.20P. Séance d'essais (Shake down)

Une séance d'essais sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le Vendredi 6 Juillet de 11h00 à 17h00. (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road-book est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à 100 euros par voiture. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné après accord du directeur de la base d'essais. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône et Loire.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

A l'issue du rallye, un classement de la Coupe de France sera extrait du classement général réservé aux pilotes éligibles à la Coupe de France. La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (Article 18 du Code Sportif International de la FIA).

## ARTICLE 10P. PRIX

### SCRATCH

	1 à 119 partants	120 partants et plus
1 <sup>er</sup>	900€	1000€
2 <sup>ème</sup>	500€	800€
3 <sup>ème</sup>	350€	500€
4 <sup>ème</sup>		300€
5 <sup>ème</sup>		150€

**TOTAL : 2 750€**

### GROUPES

	1 à 5 partants	6 à 10 partants	11 partants et plus
1 <sup>er</sup>	275€	550€	550€
2 <sup>ème</sup>		275€	275€
3 <sup>ème</sup>			150€

**TOTAL : 6 x 975 = 5 850€**

### CLASSES

	1 à 4 partants	5 à 7 partants	8 à 12 partants	13 à 17 partants	18 partants et plus
1 <sup>er</sup>	550€	550€	550€	550€	550€
2 <sup>ème</sup>		350€	350€	350€	350€
3 <sup>ème</sup>			250€	250€	250€
4 <sup>ème</sup>				150€	150€
5 <sup>ème</sup>					100€

**TOTAL : 24 x 1 400 = 33 600€**

### CLASSEMENT FEMININ

1<sup>ère</sup> féminine : 500€ (4 partants et +)

300€ (1 à 3 partants)

### CHALLENGE GILLES MARIZY

1<sup>ère</sup> Renault : 200€

### CHALLENGE TOM POUCE

1<sup>ère</sup> N1: 200€

**TOTAL GENERAL DES PRIX DISTRIBUABLES : 42 650€**

Les prix en espèces sont cumulables.

Des coupes seront attribuées au classement scratch, groupes et classes, elles ne seront pas cumulables.

La remise des coupes aura lieu le 8 juillet 2012 sur le podium d'arrivée au Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous huit jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci.

Il sera attribué 3 coupes aux commissaires par tirage au sort qui seront remises lors de la soirée du Samedi.



# 2<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE

6,7 et 8 juillet 2012

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"**

## REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans ce règlement particulier sont en tous points identiques au règlement du 23<sup>ème</sup> Rallye National de Bourgogne/Côte Chalonnaise (NPEA)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **6,7 et 8 juillet 2012** en qualité d'organisateur Administratif le **2<sup>ème</sup> Rallye National VHC de Bourgogne**.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa n° **26 du 29/02/12** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° **132 en date du 07/05/12**.

### 1.1P. OFFICIELS

Directeur de course VHC  
Commissaires techniques responsable VHC

Mme Maryse THOMAS  
M. Bernard PEPIOT

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 2<sup>ème</sup> Rallye National VHC de Bourgogne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC (coefficient 1)
- Le Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté VHC 2012
- Le Challenge Rallye de Bourgogne/Critérium Jurassien(CH)

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 25 juin 2012 à minuit**.

3.1.10P. le nombre d'engagés est fixé à **20** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **420€ (comprenant 2 invitations à la soirée Bistrauto)**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **840€ (comprenant 2 invitations à la soirée Bistrauto)**

**Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement, ou espèces uniquement)**

3.3P. Ordre de départ : Les concurrents du rallye VHC partiront avant les concurrents du rallye moderne. Les concurrents du rallye moderne partiront 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC.

**Le passeport technique historique est obligatoire.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard de la Coupe de France des Rallyes VHC et à l'indice de performance.

Il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, les catégories 2 et 2S confondues, les catégories 3 et 3S confondues, un classement à l'indice de performance.

Ces classements donneront lieu à l'attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (Article 18 du Code Sportif International de la FIA).

Un classement spécifique laissant apparaître les seuls concurrents français sera établi pour comptabiliser les points de la Coupe de France.

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages classés seront récompensés par des lots.